

# MOTO CLUB SAINT-PAULOIS

## LA SAINTPAULOISE



**Samedi 16 juin 2018**

### PARCOURS

Matin : une boucle de 60 km fléchage jaune (orange pour le hard)

Après midi : une nouvelle boucle de 60 km fléchage jaune (orange pour le hard)

Pour éviter les bouchons il y aura une moitié des pilotes sur la boucle 1 et l'autre moitié sur la boucle 2

Le matin nous enverrons alternativement 30 pilotes sur chaque boucle, a vous de géré pour partir sur la boucle que vous n'avais pas fait le matin ! Celle-ci seront indiqué des le premier carrefour par un panneau boucle 1 et boucle2

Lieu de départ et d'arrivée des deux boucles : place de la mairie 19150 Saint Paul

### PROGRAMME

7h00 Accueil des participants et contrôle administratif a l'entré du bourg (indiqué par grosse flèche jaune et noir) puis direction le parc fermé devant la mairie, café offert !

**7h45 Briefing pilote obligatoire !!!!**

8h00 Premier départ pour la boucle n°1 et 2 60 km - 3 départs par minute

12h00 Repas sous chapiteau

13h30 Premier départ - boucle 1 et 2 70 km

15h00 Dernier départ pour les boucles

19h00 Remise des récompenses et apéritifs

20h00 Repas, concert et bal disco

### REGLEMENT

Le déroulement de la randonnée et l'état des véhicules sont soumis au strict respect du Code de la route. En outre, les motos devront être homologuées, immatriculées et assurées. Chaque participant se verra remettre au départ un fond de plaque numéroté qu'il devra impérativement coller sur sa plaque phare.

Ce n'est pas une compétition : aucun temps n'est imposé, aucun classement n'est établi. Le départ et l'arrivée des deux boucles s'effectuera au bourg de St PAUL, chaque pilote devra effectuer un ravitaillement essence au cours de la pause déjeuné. L'après-midi, l'organisation se réserve le droit de contrôler les départs et d'arrêter certains pilotes sur le parcours de la deuxième boucle en raison de l'heure tardive. Le parcours est entièrement fléchées en jaune fluo uniquement, les portions techniques elles seront indiqué en orange et comportent toutes des déviations (harde/orange et soft/jaune). Chaque participant s'engage à se soumettre aux éventuelles directives de l'organisation qui pourraient intervenir au cours de la manifestation. **Les GPS SONT STRICTEMENT INTERDITS !**

**ANNULATION** : Dans le cas où le déroulement de la randonnée serait rendu impossible pour causes administrative, météorologique ou toutes autres raisons, l'organisation se réserve le droit d'annuler la Randonnée et en informera les engagés par courriel et ou par téléphone. En cas d'annulation dans la semaine précédant la randonnée ou le jour même, le Moto-Club conservera 20€ correspondant aux frais de repas et d'organisation. Les désistements effectués au-delà du 1<sup>er</sup> juin 2018 ne donneront pas droit à un remboursement (9 juin pour les certificats médical).

**IMPORTANT** : Il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les Propriétaires n'est valable que pour la journée du 16 juin 2018. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action du Moto-Club et compromet la tenue des manifestations à venir.

Les pilotes surpris en état d'ébriété seront automatiquement exclus !

LE MOTO CLUB SAINT-PAULOIS décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Il se décharge de toutes responsabilités. Vous êtes seul maitre de votre véhicule .nous ne tenons pas le guidon pour vous. Il est aussi impératif de bien respecter le parcours et ci vous trouvez trop dure roulez dans le soft ! Le hard est costaud chez nous !!! Les marshals assurent la sécurité ! Ce ne sont pas vos treuilles !!!!!

**NE PAS ROULEZ COMME DES OBUS DANS LES VILLAGES !!!** Surtout pour bloquer les autres dans les chemins justes après ...MERCI aux idiots qui on fait du moto GP l'an passé !!!

17 pilotes déjà banni de rando à SAINT PAUL ! à qui le tour ?